



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2015, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	16-5655-2	<b>Numéro de version:</b>	1.02
<b>Date de révision:</b>	12/03/2015	<b>Annule et remplace la version du :</b>	20/07/2011

**Numéro de version Transport:** 1.00 (01/02/2011)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M Espe Impregum Garant L Duosoft et Impregum Garant Soft LB

#### Numéros d'identification de produit

70-2011-3767-9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

##### Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

**ADRESSE:** 3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise

**Téléphone:** 01 30 31 82 82

**E-mail:** tfr@mmm.com

**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:**

16-5566-1, 16-5565-3

### Information de transport

70-2011-3767-9

Non réglementé pour le transport

## **ETIQUETTE DU KIT**

### **2.2. Eléments de l'étiquette**

- **Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)**

#### **Symbole(s)**

aucun

#### **Contient:**

Se référer aux étiquettes des composants pour les ingrédients à mentionner.

#### **Phrases de risque**

**Conseils de prudence** aucun

#### **Raison de la révision:**

Raisons de la révision

Section 1: N° FDS (Titre) - L'information a été modifiée.

Kit: composant (Titre paragraphe) - L'information a été modifiée.

Kit : numéros des FDS composant le kit - L'information a été modifiée.

1.1 Identification du produit (Titre) - L'information a été modifiée.

1.2: Utilisations identifiées et pertinentes de la substance ou le mélange et les utilisations déconseillées rubrique - L'information a été modifiée.

1.3: Détails du fournisseur de la substance ou du mélange (Titre) - L'information a été modifiée.

1.4: Numéro de téléphone d'urgence (Titre) - L'information a été modifiée.

Titre FDS - L'information a été modifiée.

N° de version - L'information a été modifiée.

Date de révision - L'information a été modifiée.

Numéros d'identification - L'information a été modifiée.

Numéros d'identification - L'information a été modifiée.

Conformité REACH - L'information a été modifiée.

Section (Titre): Numéro de version du transport (Text) - L'information a été modifiée.

KIT Document: Transportation information heading - L'information a été modifiée.

Kit label ingrédient - Informatie - L'information a été modifiée.

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Section 1: Téléphone d'urgence - L'information a été modifiée.

Copyright - L'information a été modifiée.

Section 16: Information de révision (Titre) - L'information a été modifiée.

Téléphone (titre) - L'information a été modifiée.

Section 2: 2.2: Eléments d'étiquette (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 2: 2.2 et 2.3: DSD/DPD (Titre) - L'information a été modifiée.

- Utilisations identifiées (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 1: Information "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Section 1: Tableau "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Graphique - L'information a été ajoutée.

Section 2: Information graphique - L'information a été ajoutée.

Section 2: Symboles (Titre) - L'information a été supprimée.

15: Symboles - L'information a été supprimée.



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2015, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	16-5565-3	<b>Numéro de version:</b>	3.01
<b>Date de révision:</b>	12/03/2015	<b>Annule et remplace la version du :</b>	13/01/2014

**Numéro de version Transport:** 1.00 (01/02/2011)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, BASE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

##### Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

**ADRESSE:** 3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise

**Téléphone:** 01 30 31 82 82

**E-mail:** tfr@mmm.com

**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

##### CLASSIFICATION:

Ce produit est exempté d'étiquetage par la directive 1999/45/CE car il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE.

- **Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)**

#### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

### 3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, BASE

#### - Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Ne s'applique pas.

#### Note sur l'étiquetage

Ce produit est exempté de l'étiquetage par la directive 1999/45/CE car il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE

#### 2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridiny)butyl)carbamate)	110531-92-5		80,9	Irr. des yeux 2, H319 (Auto classées)
Glycerides, C14-18	67701-27-3	EINECS 266-945-8	1 - 10	
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	EINECS 248-097-0	1 - 10	R53 (Fournisseur) Tox. aquatique chronique 4, H413 (Auto classées)
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9	EINECS 272-489-0	1 - 10	
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	EINECS 215-715-5	1 - 5	
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		1 - 5	
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	EINECS 201-067-0	1 - 5	N:R51/53 (Auto classées) Tox. aquatique chronique 2, H411 (Auto classées)
Cristobalite	14464-46-1	EINECS 238-455-4	1 - 5	Xn:R48/20 (Auto classées) STOT RE 1, H372 (Auto classées)

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases de risques R et codes des mentions de danger H visées dans cette section. Veuillez svp vous référer à la section 15 pour les Notas applicables aux composants ci-dessus.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1. Description des premiers secours:

##### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun inhérent à ce produit

**Décomposition dangereuse ou sous-produits**

**Substance**

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone  
Vapeurs ou gaz irritants

**Condition**

Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers:**

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée. .

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ventiler la zone. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

**6.4. Références à d'autres sections:**

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## **7. Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du

## 3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, BASE

produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser un nouvelle paire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Composés solubles du barium	1345-05-7	VLEPs France	VME contraignante (8 heures): 0.5 mg/m <sup>3</sup> .	
Cristobalite	14464-46-1	VLEPs France	VME (fraction respirable) (8 heures) : 0.05 mg/m <sup>3</sup>	

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

#### Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

##### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

##### Protection de la peau/la main

Veillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

##### Protection respiratoire:

Aucun requis.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:

Solide

<b>Aspect physique spécifique:</b>	Pâte
<b>Apparence/odeur:</b>	Odeur caractéristique, pâte orangée
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>pH</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Point de fusion:</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non classifié
<b>Dangers d'explosion:</b>	Non classifié
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non classifié
<b>Point d'éclair:</b>	Pas de point d'éclair
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Pression de vapeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Densité relative</b>	1 - 1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligeable
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Taux d'évaporation:</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Densité de vapeur</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Viscosité</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Densité</b>	1 g/cm <sup>3</sup> - 1,2 g/cm <sup>3</sup>

## 9.2. Autres informations:

<b>Composés Organiques Volatils:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Teneur en matières volatiles:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>COV (moins l'eau et les solvants exempts):l</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

### 10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

#### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

#### Contact avec la peau:

Peut être nocif après contact avec la peau. Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

#### Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

#### Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Autres effets de santé:

#### Cancérogénicité:

Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation normale et prévue:

Contient une substance chimiques / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Ne s'applique pas.
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Ingestion	Rat	LD50 > 10 360 mg/kg
Glycerides, C14-18	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Cristobalite	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, BASE**

Cristobalite	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 > 5 700 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Dermale	Composants similaires	LD50 > 1 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 2,52 mg/l
o-Acétylecitate de tributyle	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
o-Acétylecitate de tributyle	Ingestion	Rat	LD50 > 25 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Lapin	Aucune irritation significative
Cristobalite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Lapin	Aucune irritation significative

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Lapin	Irritant modéré
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Lapin	Aucune irritation significative

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	Cochon d'Inde	Non sensibilisant
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Homme et animal	Non sensibilisant

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	In vitro	Non mutagène
Cristobalite	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cristobalite	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, BASE**

Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	In vitro	Non mutagène
---	----------	--------------

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Cristobalite	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Toxicité pour la reproduction****Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Non toxique sur la reproduction femelle	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Non toxique sur la reproduction mâle	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Non toxique sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Cristobalite	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Inhalation	système respiratoire   silicose	Tous les données sont négatives.	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.**

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point	Test résultat
----------	--------	-----------	------	------------	------------	---------------

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, BASE**

					<b>final</b>	
Glycerides, C14-18	67701-27-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Inland Silverside	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	650 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Saumon de l'Atlantique	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	110531-92-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	7,82 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Cristobalite	14464-46-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

<b>Matériel</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Type de test</b>	<b>Durée</b>	<b>Type d'étude</b>	<b>Test résultat</b>	<b>Protocole</b>
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Modèle Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.7 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en	92.8 % en poids	OCDE 301C

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, BASE**

				oxygène		
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	48 % en poids	Autres méthodes
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Laboratoire Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C
Cristobalite	14464-46-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Cristobalite	14464-46-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kieselguhr, calciné au	68855-54-9	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, BASE**

fondant de carbonate de sodium		insuffisantes pour la classification				
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Estimé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	7.44	Autres méthodes
Furan, tétrahydro-, polymère avec oxirane, bis((3-(1-aziridinyl)butyl)carbamate)	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	Estimé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	5.1	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	23000	Autres méthodes

**12.4. Mobilité dans le sol:**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**12.6. Autres effets néfastes:**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer les produits durcis dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

**Code déchets EU (produit tel que vendu)**

18 01 07 Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR / IMDG / IATA : Non réglementé pour le transport.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Cristobalite	14464-46-1	Grp. 1: Carcinogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

#### Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

### 15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Liste des codes des mentions de dangers H

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Liste pertinente des phrases de risque

R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Raison de la révision:

Raisons de la révision

Section 1: N° FDS (Titre) - L'information a été modifiée.

Remarque (phrase) - L'information a été modifiée.

Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été modifiée.

Section 9 : Viscosité - L'information a été modifiée.

16. Phrases de risques - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Conformité REACH - L'information a été modifiée.

Section 13 : Code déchet européen - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

Section 10 : Matières à éviter - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.

Inventaire mondial (Statut - Titre) - L'information a été modifiée.

Copyright - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.

\*\*Section 08: TWA key\*\* - L'information a été modifiée.

A référer section 15 pour l'info concernant des notes - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: 6.4: Référence à d'autres sections (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personnel (Information) - L'information a été modifiée.

Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations. - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 4: 4.1: Description des mesures de premiers soins (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Section 15: 15.1: Réglementations/Législations concernant la sécurité, santé et l'environnement spécifiques de la substance ou le mélange (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 15: Cancérogénicité (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été ajoutée.

Section 8 : Protection respiratoire - L'information a été ajoutée.

Section 15: Tableau de cancérogénicité (Colonne réglementation (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 15: Tableau de cancérogénicité (Colonne ingrédient) (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 15: Tableau de cancérogénicité (Numéro CAS) (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section: Tableau de cancérogénicité (Colonne classification) (Titre) - L'information a été ajoutée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été ajoutée.

Cancérogénèse - L'information a été ajoutée.

Section 11: Autres effets de santé (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été ajoutée.

Section 1: Information "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Section 1: Tableau "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Section 02 : EU DPD Texte "non applicable" - L'information a été ajoutée.

Section 02 : EU CLP texte "non applicable" - L'information a été ajoutée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été ajoutée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Danger par aspiration - L'information a été ajoutée.

Section 8: 8.1.1 Table valeurs limites biologiques - L'information a été ajoutée.

Section 8: BLV - L'information a été ajoutée.

Section 11: Texte Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Nom - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Route - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Route (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Organes cibles (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée- Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Test résultat (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - tableau exposition répétée - Durée d'exposition (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Specific Target Organ Toxicity - single exposure text - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Nom (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Route (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Valeur (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Organisme (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - Test résultat (Titre) - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Nom - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Route - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Espèces/organismes - L'information a été ajoutée.  
Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.  
Section 2: Contient (Titre) - L'information a été supprimée.  
Section 2: Phrases de sécurité (Titre) - L'information a été supprimée.  
2: Identification des dangers - L'information a été supprimée.  
Section 2: Phrases de risques (Titre) - L'information a été supprimée.  
2: Identification des dangers - L'information a été supprimée.  
15: Symboles - L'information a été supprimée.  
Section 2: Ingrédient d'étiquette (Information) - L'information a été supprimée.  
Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été supprimée.  
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été supprimée.  
Section 11: Durée d'exposition (Tableau - Titre) - L'information a été supprimée.  
Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été supprimée.  
Section 11: Résultats des tests (Tableau - Titre) - L'information a été supprimée.  
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été supprimée.  
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été supprimée.  
Section 12: Tableau PBT/vPvB - Ingrédient (Titre colonne) - L'information a été supprimée.  
Section 12: Tableau PBT/vPvB - N° CAS (Titre colonne) - L'information a été supprimée.  
Section 12: Tableau PBT/vPvB - Status (Titre colonne) - L'information a été supprimée.  
Section 12: Rayon du tableau PBT/vPvB - L'information a été supprimée.  
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été supprimée.  
Section 2.1 : Informations de classification - L'information a été supprimée.  
Phrase de risque : aucune - L'information a été supprimée.  
Section 2: Référence phrase R - L'information a été supprimée.  
Etiquette: Graphique - L'information a été supprimée.  
Section 2: Information graphique - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne

dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2017, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	16-5566-1	<b>Numéro de version:</b>	3.05
<b>Date de révision:</b>	31/01/2017	<b>Annule et remplace la version du :</b>	10/02/2016

**Numéro de version Transport:**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

##### Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise  
**Téléphone:** 01 30 31 82 82  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

##### CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1B - Sens. pour la peau 1B; H317

## 3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

**MENTION D'AVERTISSEMENT:**  
ATTENTION.

**Symboles::**

SGH07 (Point d'exclamation)

**Pictogrammes**



**Ingrédients :**

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids
Sel de sulfonium	72140-65-9	10 - 20

**MENTIONS DE DANGER:**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

**MENTIONS DE MISE EN GARDE**

**Prévention:**

P280E Porter des gants de protection.

**Intervention::**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Note sur l'étiquetage**

Le produit est une pâte sans risque d'exposition par inhalation. H372 n'est pas applicable.

### 2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	91825-26-2		25 - 35	Substance non classée comme dangereuse
Terre de diatomée	68855-54-9	272-489-0	20 - 30	STOT RE 1, H372 (Auto classées)

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR**

o-Acétyletrite de tributyle	77-90-7	201-067-0	10 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Sel de sulfonium	72140-65-9	276-380-9	10 - 20	Tox. aigüe 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 (Auto classées)
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	248-097-0	1 - 10	Tox. aquatique chronique 4, H413 (Auto classées)
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	272-697-1	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Glycerides, C14-18	67701-27-3	266-945-8	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		1 - 5	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

**4. PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers secours:****Inhalation:**

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:**

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Non applicable

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun inhérent à ce produit

**Décomposition dangereuse ou sous-produits**

Substance

Condition

## 3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone  
Vapeurs ou gaz irritants

Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.  
Pendant la combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée. .

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc). Ne pas mettre dans les yeux. Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser une nouvelle paire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

#### Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

#### Protection de la peau/la main

Veillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

#### Protection respiratoire:

Aucun requis.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Légère odeur caractéristique, pâte rouge
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C
Température d'inflammation spontanée	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité relative	1,1 - 1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Densité de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	1,1 g/cm <sup>3</sup> - 1,2 g/cm <sup>3</sup>

### 9.2. Autres informations:

Masse moléculaire:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>Non applicable.</i>

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

**10.2 Stabilité chimique:**

Stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter:**

Chaleur.

**10.5 Matériaux à éviter:**

Amines  
Acides forts  
Bases fortes  
Agents oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux:**

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques:**

**Les signes et symptômes d'exposition**

**Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:**

**Inhalation:**

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

**Contact avec la peau:**

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**Contact avec les yeux:**

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

**Ingestion:**

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Autres effets de santé:**

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR****Cancérogénicité:**

Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation normale et prévue:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aiguë**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Terre de diatomée	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Terre de diatomée	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,7 mg/l
Terre de diatomée	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
o-Acétylecitate de tributyle	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
o-Acétylecitate de tributyle	Ingestion	Rat	LD50 > 25 000 mg/kg
Sel de sulfonium	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Sel de sulfonium	Ingestion	Rat	LD50 300-2000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Ingestion	Rat	LD50 > 10 360 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 5 700 mg/kg
Glycerides, C14-18	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Terre de diatomée	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Sel de sulfonium	Lapin	Moyennement irritant
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
-----	------------	--------

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR**

	ms	
Terre de diatomée	Lapin	Moyennement irritant
Sel de sulfonium	Risques pour la santé similaires	Irritant modéré
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Terre de diatomée	Souris	Non sensibilisant
Sel de sulfonium	Souris	Sensibilisant
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Homme et animal	Non sensibilisant

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	In vitro	Non mutagène
Terre de diatomée	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Sel de sulfonium	In vitro	Non mutagène
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	In vitro	Non mutagène

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Terre de diatomée	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Toxicité pour la reproduction****Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non toxique sur la reproduction femelle	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non toxique sur la reproduction mâle	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non toxique sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Sel de sulfonium	Ingestion	dépression du	Peut provoquer somnolence ou	Rat	LOAEL	

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR**

		système nerveux central	vertiges		2 000 mg/kg	
Sel de sulfonium	Ingestion	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 300 mg/kg	

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Terre de diatomée	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Terre de diatomée	Ingestion	système hématopoïétique   des yeux   rénale et / ou de la vessie	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 3 738 mg/kg/day	90 jours
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	système respiratoire   silicose	Tous les données sont négatives.	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle

**Danger par aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	7,82 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Saumon de l'Atlantique	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR**

Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Inland Silverside	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	650 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Algues	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Terre de diatomée	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Glycerides, C14-18	67701-27-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	91825-26-2		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Sel de sulfonium	72140-65-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.7 heures (t <sub>1/2</sub> )	Autres méthodes
Terre de diatomée	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxirane,	91825-26-2	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR**

polymère avec tétrahydrofurane, diacétate		disponibles ou insuffisantes pour la classification				
Sel de sulfonium	72140-65-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	48 % en poids	Autres méthodes
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Laboratoire Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	91825-26-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Terre de diatomée	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sel de sulfonium	72140-65-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la	N/A	N/A	N/A	N/A

**3M ESPE(TM) IMPREGUM GARANT L DUOSOFT / IMPREGUM GARANT SOFT LB, CATALYSEUR**

		classification				
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	Estimé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	5.1	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	23000	Autres méthodes

**12.4. Mobilité dans le sol:**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**12.6. Autres effets néfastes:**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer les produits durcis dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

**Code déchets EU (produit tel que vendu)**

18 01 06\* Produit chimique contenant des substances dangereuses.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange****Statut des inventaires**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**15.2. Évaluation de la Sécurité Chimique**

Ne s'applique pas.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Raison de la révision:

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.  
 Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.  
 Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.  
 Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.  
 Etiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été supprimée.  
 Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.  
 Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.  
 Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.  
 Section 4: Premiers soins après l'ingestion (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 4: Premiers soins après inhalation (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 6: Rejet accidentel personnel (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été supprimée.  
 Section 8 : Protection respiratoire - L'information a été ajoutée.  
 Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été ajoutée.  
 Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.  
 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.  
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.  
 Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.  
 Section 14 : Classification transport - L'information a été modifiée.  
 Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été ajoutée.  
 Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.  
 - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la

fiche de données de sécurité.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**